

« Affaire Michel Mercier » : l'enquête sur des soupçons d'emplois fictifs élargie à l'épouse du sénateur

L'ex-garde des sceaux a été entendu, mercredi 9 août, dans la soirée, par les enquêteurs de l'Office anticorruption sur la réalité du travail effectué par ses proches.

Les éléments à charge s'accumulent pour Michel Mercier. Dans son édition du vendredi 11 août, Le Parisien affirme que l'enquête sur des soupçons d'emplois fictifs qui vise le sénateur MoDem du Rhône est désormais élargie à son épouse Joëlle, également embauchée comme collaboratrice entre 1995 et 2009.

Michel Mercier a renoncé mardi à siéger au Conseil constitutionnel après l'ouverture, le 2 août, d'une enquête préliminaire pour détournement de fonds publics consécutive aux révélations du Canard enchaîné sur les soupçons d'emplois fictifs concernant ses deux filles embauchées comme assistantes parlementaires. Selon le journal satirique, le sénateur a recruté une de ses filles, Véronique, entre 2003 et 2012 et employé sa seconde fille, Delphine, à mi-temps, d'août 2012 à avril 2014, pour l'assister au palais du Luxembourg.

Entendus comme témoins libres

Mercredi, l'ancien ministre de la justice (2010-2012) a été entendu dans les locaux de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCUFF), à Nanterre. Ses deux filles ont également été convoquées. « [L'ex-garde des sceaux et ses filles] ont été entendus simultanément comme témoins libres, sans être confrontés », « pendant sept à dix heures », a précisé, vendredi, Me André Soulier, l'avocat du sénateur. Objectif des enquêteurs : faire la lumière sur la réalité du travail fourni par ses proches.

Michel Mercier, lors de son audition, a présenté des éléments sur les travaux réalisés par sa fille Delphine, salariée pendant vingt-trois mois au Sénat alors qu'elle habitait à Londres, visant à prouver que la jeune femme se rendait fréquemment à Paris. « Nous avons fourni la liste de ses déplacements à Paris pendant cette période » pour effectuer ses missions, a expliqué Me Soulier.

En ce qui concerne sa fille Véronique, « les enquêteurs n'ont aucun doute qu'elle a effectué un vrai travail », affirme un membre de l'entourage de Michel Mercier. Contrairement aux affirmations du Canard enchaîné, elle n'a pas été directement l'employée de son père. Véronique Mercier a été, de 2003 à 2009, assistante parlementaire du groupe centriste au Sénat présidé par son père. Elle l'a suivi ensuite en 2009 au ministère de l'aménagement du territoire, puis à la fin de 2010 au ministère de la justice, où elle travaillait à chaque fois auprès des directeurs de cabinets.

« Il n'y a rien à cacher, tout est clair »

« Au cours de l'audition ont été aussi évoqués brièvement deux autres cas », a ajouté Me André Soulier. D'une part, celui du fils de Michel Mercier, dont Le Canard enchaîné a révélé mercredi qu'il est employé depuis 2007 au conseil départemental du Rhône, présidé par son père de 1990 à janvier 2013.

D'abord comme superviseur à la maison départementale des personnes handicapées, précise l'hebdomadaire satirique, puis comme responsable sports de nature et randonnée. D'autre part, celui de l'épouse du sénateur. « Mme Mercier a été sa collaboratrice à Lyon et à Thizy-les-Bourgs à partir de 1995 », au cours de différents mandats locaux et nationaux de son mari, justifie l'avocat. « Elle s'occupait du courrier, recevait en rendez-vous... Il n'y a rien à cacher, tout est clair », précise-t-il.

L'avocat de Michel Mercier envisage de consigner « si nécessaire » 40 000 euros sur le compte d'un organisme indépendant, afin de faire face à un éventuel remboursement des salaires perçus pendant vingt-deux mois par Delphine Mercier.

L'affaire Mercier prend une ampleur grandissante alors que les députés viennent d'adopter définitivement, mercredi 9 août, la loi sur la moralisation de la vie publique, qui interdit notamment les emplois familiaux de collaborateurs pour les parlementaires, les ministres et les élus locaux.

Le Monde.fr avec AFP | 11.08.2017 à 17h12 • Mis à jour le 12.08.2017 à 06h43